

Règlements du Club de patinage artistique de Lachine
Programme Patinage +

Inscriptions

- Les inscriptions sont limitées au nombre de places disponibles déterminées par l'association Patinage Canada. Les inscriptions seront donc acceptées par ordre de réception.
- Les nouveaux patineurs doivent être âgés de 3 ans au début de la saison et ce pour le bon fonctionnement du programme.
- Il n'y a aucun remboursement après le 15 octobre en cas d'abandon. Avant cette Date, un remboursement peut être émis au prorata du nombre de cours écoulés au moment de la demande, sur demande. Les frais d'inscription et les frais de Patinage Canada ne sont pas remboursables.
- Le choix de l'heure du cours (Patinage Plus Progressif ou Patinage Plus Débutant) est choisi lors de l'inscription et elle n'est pas transférable en cours d'année.*Il est à noter que votre enfant doit se présenter sur les glaces appropriées, sans quoi il se verra refuser l'accès à la patinoire.

Équipement et habillement

- Les patineurs de l'étape 2 et moins doivent porter un casque de sécurité. Le casque de vélo correctement ajusté est accepté.
- Le Club offre un chandail correspondant à la couleur du groupe auquel est attiré votre enfant, le port de ce chandail est obligatoire pour des raisons de bon fonctionnement du programme. Les enfants ne portant pas le chandail se verront refuser l'accès au cours.

. Il est interdit de porter : jeans, pantalons larges ou trop longs, gants de hockey ou ganst en chenille.

- Les protège-lames identifiés au nom du patineur sont fortement recommandés.
- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Le port des gants est obligatoire.

Sur la glace

- Il est défendu de mâcher de la gomme, de manger et de boire.
- Les patineurs doivent suivre les instructions et respecter les assistants de programme, les entraîneurs professionnels et les responsables bénévoles du Club.
- Aucun enfant ne sera autorisé à sortir de la patinoire (toilette, eau ou autre) sans la présence de son parent responsable.
- Les portes d'accès de la glace doivent être fermées en tout temps pour des raisons de sécurité.
- Un patineur sera exclu de la glace s'il manque de respect ou nuit au travail des autres.
- Les départs et les arrêts doivent se faire à une distance convenable de la bande.
- Aucun objet ne doit être transporté dans les poches du patineur.
- Durant les déplacements, le patineur doit veiller à la sécurité des autres ainsi qu'à la sienne. Il se doit donc de vérifier derrière et devant lui avant d'exécuter un mouvement. En cas de chute, le patineur se doit de se relever rapidement, pour éviter d'être blessé.

•Aucun parent ne sera admis sur la patinoire durant les séances régulières. Une lettre vous sera remise afin de vous aviser quand vous pourrez assister votre enfant...

Sécurité

- Les bénévoles responsables et les entraîneurs professionnels s'assurent de faire respecter les règles de sécurité et les règlements du Club.
- La présence des parents dans les estrades est obligatoire pour les jeunes âgés de moins de 12 ans.
- Les parents peuvent adresser leurs questions et commentaires aux bénévoles responsables qui les référeront, si nécessaire, aux entraîneurs professionnels.
- L'accès au banc des joueurs vous sera restreint durant les heures de cours.
- Si un patineur a subi une blessure majeure, celui-ci devra avoir complètement récupéré avant de reprendre les cours normaux.

Général

- Le Club de Patinage Artistique de Lachine n'est pas responsable des accidents, des objets perdus ou volés.
- Lors d'un évènement nécessitant l'annulation d'un cours, il n'y a pas de remboursement et le Club ne peut pas s'engager à le reporter compte tenu de sa programmation fixe.
- Un cours manqué par un patineur ne se reporte pas.
- Le Club se réserve le droit de refuser ou de renvoyer tout patineur et/ou son parent qui ne respecte pas les règlements du Club. (Voir mesures disciplinaires)
- Pour toute question ou commentaire, veuillez vous adresser aux responsables du programme.

Mesures disciplinaires

Sur la patinoire comme à l'extérieur, le respect et la politesse s'imposent. En cas d'infraction à l'un des règlements du club, l'enfant peut se voir imposer une sanction. Celle-ci dépendra de la sévérité de la situation. Il est à noter que ces sanctions s'appliquent à toute personne présente dans l'aréna.

LES SANCTIONS PEUVENT VARIER PARMIS LES SUIVANTES :

- Réprimande verbale,**
- Réprimande écrite,**
- Retrait du patineur pour la séance,**
- Rencontre avec la direction**

En cas de récidive **OU** selon la gravité du geste, le Club de Patinage Artistique de Lachine peut aller jusqu'à **l'expulsion total** du patineur et/ou du parent et ce, sans préavis.

LES GESTES ET ACTIONS NON-TOLÉRÉS PAR LE CLUB :

- Violence Verbale ou Physique**
- Blasphème**
- Injure envers un patineur, un entraîneur ou un responsable.**
- Non-respect des règles de fonctionnement et des règles de sécurité**
- Propos inapproprié (Racisme, Sexisme ...etc.)**

-Ou toute autre action jugée inappropriée